

Extension portuaire : début des travaux lundi

Barneville-Carteret — Mercredi matin, à l'issue d'une réunion du conseil portuaire, Marc Lefèvre et son équipe ont présenté ce chantier de mise en eau d'une partie du chenal de Carteret.

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi une mise en eau du chenal ?

Le bassin à flot de 360 places, créé en 1995, s'avère insuffisant, en termes de capacité d'accueil, pour équilibrer le budget portuaire, tandis que le pôle nautique, construit à grands frais par la défunte communauté de communes au fond du chenal, est souvent à sec, donc en deçà de son potentiel d'exploitation.

Comment régler ces problèmes simultanément ?

Depuis son arrivée aux affaires, en 2014, la municipalité soutient un projet de mise en eau d'une partie du chenal, permettant de doubler la capacité d'accueil des places à flot et de développer l'activité du pôle nautique. Séduit par ce projet de plan d'eau permanent, discuté et étudié depuis maintenant cinq ans, le Département a accepté d'en prendre la maîtrise d'ouvrage. L'enquête publique a abouti à un arrêté du préfet de la Manche, signé le 31 juillet, autorisant la réalisation des travaux.

Comment va se concrétiser cette extension ?

Le bassin à flot passe de 4,7 ha à 13 ha « sans prendre sur le havre, en aménageant un seuil submersible avec une porte abattante, similaire à l'ouvrage existant, dans la partie médiane du chenal (entre la cale à Cesne et la Kalakiki), en effaçant le seuil existant ».



Le bassin permanent couvrira à peu près cette zone pour un total d'environ 700 emplacements à flot, contre 360 actuellement et 90 places d'échouage. À partir du 1^{er} janvier 2020, la Délégation de service public communale sera transférée à la Société publique locale des Ports de la Manche, incluant Saint-Vaast, Barfleur et Portbail. PHOTO : OJEST FRANCE

Le bassin permanent ainsi créé s'étendra depuis ce nouvel ouvrage (large d'environ 20 m et haut d'1,45m), jusqu'au fond du bassin à flot existant. La plupart des nouveaux pontons se situeront dans l'actuel bassin d'échouage, lequel sera transféré dans le port dit des Américains, « sachant que la plupart des plaisanciers, dont les navires sont à sec, souhaitent une place à flot ».

Comment vont être évacués les sédiments ?

Les 75 000 m³ de sédiments et 4 000 m³ de tout-venant, provenant de la réduction du musoir de la capitainerie, seront valorisés.

« Les matériaux sableux serviront à recharger la plage de Barneville et à créer un reposoir pour les oiseaux du havre. Les matériaux les plus fins seront réutilisés pour créer un amé-

nagement paysager sur l'ancienne digue des Grèves, acquise par la commune. Il servira de support au GR 223 et donc au cheminement piéton et vélos entre Carteret de Barneville. »

Ces matériaux seront évacués sans emprunter le réseau routier, donc « un chantier sans incidence pour la population », assurent les élus.